

Département  
de l'Ardèche

---

Commune de  
**BERRIAS ET CASTELJAU**  
07460

**Compte-rendu**  
**Séance du 25 janvier 2018**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 18 janvier 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

**Procuration** : M. Philippe MAURIN a donné procuration à M. Robert BALMELLE

**Secrétaire de séance** : Morgane LABALME-COMBALUZIER



Le Procès-verbal du **13 décembre 2017** a été lu et approuvé à l'unanimité.

**1 – SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Les membres du Conseil Municipal acceptent, suite à l'avancement de grade, la suppression :

- 1 emploi d'adjoint administratif de la collectivité actuellement fixé à 27 heures
- 2 emplois d'adjoints techniques de la collectivité actuellement fixé à 30 heures

**2 - SUPPRESSION DE POSTE SUITE AU DÉPART À LA RETRAITE DE L'AGENT**

Les membres du Conseil Municipal acceptent, suite au départ à la retraite de notre agent technique, la suppression :

- 1 emploi d'agent de maîtrise principal de la collectivité actuellement fixé à 35heures.

**3 - CRÉATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE**

Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

**4- MODIFICATION STATUTAIRE EN ADÉQUATION AVEC LA COMPÉTENCE  
« POLITIQUE DE LA VILLE » ENGAGÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
PAYS DES VANS EN CÉVENNES**

Monsieur le Maire fait part de la saisine de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes relative à la modification statutaire en adéquation avec la compétence Modification des statuts telle que proposée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

## **5- PROJET DE CRÉATION DU SENTIER DES DOLMENS**

Projet, à l'initiative de la commission patrimoine de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, de la création de sentiers des dolmens.

Les membres du Conseil Municipal décident :

- de valoriser par balisage les sentiers des dolmens,
- de ne pas payer l'entretien et les visites guidées.

## **6- DEMANDE DE SUBVENTION PASS TERRITOIRES AU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire une demande de subvention Pass-Territoire au Département de l'Ardèche concernant les projets d'investissement 2018.

## **7- SITE INTERNET MUNICIPAL : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

L'Entreprise ADG Soft domiciliée Place de l'église à Berrias-et-Casteljau (07460) a été retenue pour la création du site de la commune d'un montant de 2 880 € TTC et 475.20 € TTC par an à partir de la troisième année.

## **8- ARRÊT DU P.L.U.**

Après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- 1- D'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 2- De soumettre pour avis le projet de Plan Local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département de l'Ardèche.

Conformément au dernier alinéa de l'article L123.10 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de P.L.U., tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R123.18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

### **Questions diverses :**

↳ Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération en date du 18 octobre 2017 concernant l'achat de terrain de la succession THIBON aux Borels, Madame et Monsieur JEAN-BAPTISTE par courrier en date du 05 janvier 2018 informe que les membres de la succession désirent conserver le terrain Guilhomens à La Rouveyrolle qui, au projet initial en 2012, était acquis pour l'évacuation des eaux pluviales. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

↳ Madame Françoise MICHAUX fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le terrain au bord de la RD 104 est à louer. Monsieur le Maire souhaiterait être informé dans le cas où le terrain serait à vendre.

↳ Madame Claudine FOURNIER aimerait savoir si le contrat de La Poste a été reconduit. Monsieur le Maire précise que le contrat de travail sera à renouveler en janvier 2019 et celui des locaux est reconduit tacitement.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bulletin municipal est à l'impression. Sa distribution se fera à partir du 27 janvier 2018. Madame Claudine FOURNIER demande qu'une commission soit formée afin de mettre en place des réunions tout au long de l'année et après chaque réunion du Conseil Municipal pour ne pas avoir à concevoir dans l'urgence la maquette du bulletin futur.

↳ Monsieur Edmond GAYRAL signale que l'Association Sports et Nature, à la suite du Téléthon 2017, a reversé la recette de cette manifestation en intégralité au Téléthon, soit 1 200€. Il informe les membres du Conseil Municipal que les 14 et 15 avril 2018 aura lieu le Raid Nature du Chassezac pour sa 4<sup>ème</sup> édition. Inscription à partir du 1<sup>er</sup> février 2018 sur [www.cdco07.fr](http://www.cdco07.fr)

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le tour de France passera le samedi 21 juillet sur la RD 104 vers Alès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.